



services
PUBLICS

Relancer la bataille des retraites

En 2024, l'avenir de nos retraites sera à nouveau en jeu. Nous voterons sur la 13^e rente AVS, sur le projet LPP 21 et sur l'augmentation générale de l'âge de la retraite. Préparons notre mobilisation dès maintenant! EN PAGE 3

Impulsion négative

3 VAUD – Au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), un plan d'économies nommé « Impulsion » pourrait se traduire par la suppression de 130 postes. Avec de graves conséquences pour le personnel et les patient-e-s.

La Suisse au forceps

6/7 CONTRE-FEUX – La naissance de l'Etat helvétique a été le fruit de violents conflits intérieurs, sur fond de pressions des grandes puissances. Questions à Cédric Humair, maître d'enseignement et de recherche à l'Unil.

Le social en alerte

9 GENÈVE – Dans le social, le manque de moyens favorise les cas de maltraitance. Le SSP ouvre une adresse mail pour permettre aux lanceurs-euses d'alerte de signaler les cas de violence, sans crainte pour leur poste.

Signez le référendum!

11 CAPITAL VS TRAVAIL – Cédant aux lobbys de l'immobilier, le parlement fédéral a voté une dégradation drastique du droit du bail. Objectif: pouvoir augmenter plus facilement le prix des loyers. Double référendum lancé.



L'image d'Eric Roset

Samedi 30 septembre, 60 000 personnes à Berne pour défendre le climat

Répondant à l'appel de l'Alliance climatique, des dizaines de milliers de manifestant-e-s ont exigé: des mesures immédiates pour protéger le climat; la justice climatique; que celles et ceux qui contribuent le plus à la crise climatique assument leurs responsabilités; et que les autorités helvétiques donnent enfin la priorité à la protection du climat.

Éditorial

Construire un syndicat fort

En 2023, les sociétés cotées à la Bourse suisse verseront plus de 60 milliards de francs à leurs actionnaires – un nouveau record¹. Dix-sept grandes entreprises augmenteront ces versements de plus de 5%.

Côté salaires, la musique est différente. Pour Severin Moser, le nouveau président de l'Union patronale suisse (UPS), il n'est pas question d'entrer en matière sur la hausse de 5% revendiquée par l'Union syndicale suisse (USS). Les entreprises «sont aussi touchées par l'inflation», explique M. Moser². Leur priorité doit donc être de compenser les surcoûts par une meilleure productivité ou des prix plus élevés. Pour le reste, on verra après. Dans le service public, la modération doit aussi l'emporter, ajoute le responsable patronal: à ses yeux, les salaires «trop élevés» qui y sont versés font de l'ombre au privé.

M. Moser peut se détendre. Son message a été reçu cinq sur cinq par les exécutifs cantonaux. Alors que les primes maladie

et les loyers augmenteront massivement en 2024, le Conseil d'Etat genevois prévoit... 0% d'indexation pour ses salarié-e-s. À Fribourg et dans le canton de Vaud par exemple, les propositions sur la table sont inférieures à 2%. La baisse des revenus réels va donc se poursuivre pour les employé-e-s du secteur public et parapublic. Pour l'éviter, une forte mobilisation sera nécessaire. C'est le canton de Vaud qui en a donné le coup d'envoi le 10 octobre dernier (*lire en page 5*). L'austérité ne frappe pas que les salaires. Fin septembre, l'hôpital public de Saint-Gall a annoncé qu'il supprimera 440 postes de travail, soit les 5% de son effectif total. Le président du conseil d'administration de l'entité, Stefan Kuhn, invoque une «situation financière dramatique». Pourtant, le canton de Saint-Gall a bouclé l'année 2022 sur un bénéfice de 24 millions de francs³. En 2021, l'ex-

cédent se montait même à 160 millions. Rien n'empêche donc le Conseil d'Etat d'augmenter sa contribution financière à l'hôpital – si ce n'est une volonté d'assécher le service public.

Dramatique pour les employé-e-s et les patient-e-s, ces suppressions d'emploi ont dû sonner comme une douce mélodie aux oreilles d'Antoine Hubert. Quelques jours plus tôt, le chef du

groupe Swiss Medical Network en appelait à une réduction drastique du nombre d'établissements hospitaliers⁴. Histoire sans doute de favoriser l'expansion de son réseau de cliniques privées en Suisse, source de confortables bénéfices – selon le magazine *Bilan*, la fortune de M. Hubert oscille entre 400 et 500 millions de francs.

Baisses de salaires, sous-financement et privatisations sont trois éléments clés de l'offensive bourgeoise en cours contre le

service public. Dans une période marquée par l'exacerbation des inégalités et la course capitaliste vers de nouveaux débouchés, ces attaques n'épargnent aucun canton, comme le montre le programme «Impulsion» qui menace aujourd'hui le CHUV (*lire en page 4*).

Pour résister à ce démantèlement, il est nécessaire de construire des syndicats forts, enracinés sur les lieux de travail, indépendants et combattifs. Cette question sera au cœur du congrès du SSP, qui se tiendra les 17 et 18 novembre prochains à Locarno⁵. Elle sous-tendra aussi le débat autour de l'élection du ou de la nouvelle-elle président-e de notre syndicat. Un rendez-vous important! ■

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR

DES ATTAQUES DANS TOUS LES CANTONS

¹ NZZ, 9 octobre 2023.

² NZZ, 30 septembre 2023.

³ *Le Temps*, 10 avril 2023.

⁴ *NZZ am Sonntag*, 23 octobre 2023.

⁵ On peut trouver le programme et les documents du congrès ici: <https://ssp-vpod.ch/campa/congres-2023>

En 2024, l'avenir de nos retraites sera à nouveau en jeu. Nous voterons sur la 13^e rente AVS, sur le projet LPP 21 et sur l'augmentation générale de l'âge de la retraite. Préparons notre mobilisation dès maintenant!

Le bras de fer reprend

MICHELA BOVOLENTA . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP
ERIC ROSET . PHOTO

Peu présent dans le débat électoral en cours, accaparé par les questions de l'inflation, de la hausse des primes maladie ou du climat, le dossier des retraites risque de nous revenir à la figure l'an prochain – si nous ne remontons pas rapidement nos manches.

2024 marquera en effet l'entrée en vigueur de la réforme AVS 21, qui augmente l'âge de la retraite des femmes (*lire ci-contre*). Trois grosses votations simultanées sur les retraites auront lieu au cours de la même année, probablement avant l'été. Et comme si cela ne suffisait pas, le Conseil fédéral vient d'adopter une réforme visant à supprimer la rente AVS pour les veuves ayant des enfants de plus de 25 ans. Et cela au nom de l'égalité, une fois de plus appliquée au rabais afin de permettre à la Confédération d'économiser 800 millions de francs sur notre dos. Une honte!

OUI À LA 13^e RENTE! Commençons par le positif. En 2024, on votera sur l'initiative syndicale pour une 13^e rente AVS. Lancée en mars 2020, en pleine pandémie, l'initiative a récolté plus de 137 000 signatures. Elle a été déposée en mai 2021. Une année plus tard, le Conseil fédéral l'a rejetée, arguant qu'il n'aurait pas la marge de manœuvre financière pour verser une 13^e rente. Cette ritournelle mensongère, on nous la répètera sur tous les tons durant la campagne de votation. Pourtant, les finances de l'AVS vont bien. En 2021, la fortune du fonds AVS se montait à 49,6 milliards de francs². Le résultat de répartition (avant prise en compte des recettes des placements du capital) était positif, avec un peu plus de 880 millions. Quant au résultat d'exploitation, il a clôturé sur un excédent de 2,6 milliards. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), en 2020, nous payons 0,15% de cotisations AVS en plus, et les patrons en font autant. Cela fait une hausse totale de 0,3%, minime comparée à l'explosion des primes d'assurance maladie! Selon l'Union syndicale suisse (USS), une hausse des cotisations de 0,35% suffirait à financer la 13^e rente, qui permettrait d'augmenter de 8,3% le montant de la rente AVS annuelle. Le système de l'AVS est économique, solidaire et solide. Gagner l'initiative ne sera pas simple, mais c'est possible. À condition de nous mobiliser dès maintenant!

NON À LPP 21. Nous voterons en même temps sur la réforme de la prévoyance professionnelle obligatoire (LPP 21). Ven-

due comme une réforme censée améliorer la situation des femmes, LPP 21 a pour objectif principal de réduire le taux de conversion, de 6,8% à 6%. Cette mesure se traduirait par une baisse des rentes de 12%. D'après la société de gestion VZ³, les rentes versées par les caisses de pension ont baissé en moyenne de 40% depuis 2002. Durant la même période, la rente moyenne AVS a augmenté de 19%. Avec LPP 21, la baisse des rentes du 2^e pilier va se poursuivre à la vitesse supérieure! Par contre, les cotisations au 2^e pilier vont exploser, en particulier pour les bas revenus, réduisant le salaire net. La baisse du seuil d'entrée et du montant de coordination, prévue par la réforme, élargira le cercle des salarié-e-s obligatoirement soumis-e-s à la LPP – mais sans aucune garantie sur le montant des rentes futures. En clair, on nous oblige à signer un chèque en blanc et à verser toujours plus de cotisations au 2^e pilier, dont le capital est déjà supérieur à 1000 milliards de francs! Pour mettre un frein à la chute de nos rentes, il faut donc mettre en échec LPP 21: pas un seul franc de plus ne doit être versé au 2^e pilier: toute cotisation supplémentaire doit renforcer le premier pilier, notamment en augmentant les rentes AVS!

NON À LA HAUSSE DE L'ÂGE DE LA RETRAITE! Lancée par les Jeunes libéraux-radicaux en 2019, l'initiative «Sauvons les rentes» a été déposée en juillet 2021. Elle sera soumise au vote en même temps que les deux autres objets. Le Conseil fédéral rejette ce texte, dont l'objectif est d'augmenter par étapes l'âge de la retraite – d'abord en le fixant à 66 ans en 2032, puis en le liant à l'espérance de vie. L'âge légal du départ à la retraite passerait ainsi à 67 ans et 7 mois d'ici 2050. Le principal argument des Jeunes libéraux: «L'AVS est en faillite.» Rien de moins! Les bourgeois-e-s en herbe ne donnent aucun chiffre sur la situation financière actuelle (très bonne) de la principale assurance sociale du pays, mais annoncent un déficit fantaisiste de 12 milliards d'ici à 2045. Dans le passé, ce discours de la peur a malheureusement prouvé une certaine efficacité. À nous de le contrer pour éviter une nouvelle augmentation de l'âge de la retraite! ■

¹ Lire aussi *Services Publics*, N° 9, 18 août 2023.

² OFAS: *Statistique des assurances sociales*, 2022.

³ *VZ-News*, septembre 2023.

Repérages

AVS 21: QUELS EFFETS SUR MA RETRAITE?

Le SSP publie un guide pratique

La contre-réforme AVS 21 a été acceptée en votation populaire le 25 septembre 2022, malgré notre opposition. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le SSP a rédigé un petit guide pratique sur le sujet, intitulé: «AVS 21: mes droits».

Si vous êtes nées entre 1961 et 1969, vous êtes particulièrement concernées par cette réforme: l'augmentation de l'âge de la retraite entre en vigueur de manière échelonnée et les mesures transitoires – bonus ou conditions pour une retraite anticipée – s'appliquent de manière différenciée selon l'âge et le revenu. Le guide du SSP vous explique en détail les différentes mesures qui auront un impact sur votre future rente de retraite.

Si AVS 21 concerne particulièrement les femmes, certaines mesures toucheront l'ensemble des salarié-e-s – tant les femmes hors génération transitoire que les hommes. C'est notamment le cas de la retraite à temps partiel ou des nouvelles règles en matière d'ajournement de la rente. Ces mesures sont aussi présentées dans notre guide.

On peut télécharger cette brochure sur notre site (www.ssp-vpod.ch), ou la commander en version papier à l'adresse suivante: central@ssp-vpod.ch ■

Sur le vif

AUSTÉRITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Les mauvais plans de Karin Keller-Sutter et Kaspar Villiger

«Pour l'AVS et l'AI, on a besoin de réformes politiques (...) Le Conseil fédéral a le mandat de présenter jusqu'en 2026 une nouvelle réforme de l'AVS, prévoyant des allègements (...) On ne pourra pas éviter une discussion sur un âge de la retraite plus élevé.»

Dans une interview accordée au quotidien alémanique proche des milieux financiers, la *Neue Zürcher Zeitung*, sur le thème des finances fédérales, la conseillère fédérale (PLR) Karin Keller-Sutter (KKS) esquisse ses plans pour le futur de nos principales assurances sociales¹. Le cap est fixé: économiser au maximum.

Pour la magistrate libérale-radical, le pays se trouverait en effet à «un tournant» exigeant de couper tous azimuts dans les dépenses fédérales. Dans cet objectif, KKS a concocté un projet de «réforme du régime des rentes de survivant-e-s de l'AVS» qui économisera 800 millions de francs sur le dos des rentes de veuves. Interrogé aux côtés de KKS, l'ex-conseiller fédéral Kaspar Villiger (de 1989 à 2003, pour le parti radical-démocratique) se prononce quant à lui en faveur d'une «règle fiscale» pour les assurances sociales – un vieux projet des milieux bourgeois, qui permettrait de couper automatiquement dans les prestations de l'AVS et de l'assurance invalidité, sans passer par une votation populaire. «En tant que citoyen, je constate que la discipline financière s'est relâchée (...) Durant le Covid, on a assisté à une soudaine pluie d'argent d'un jour à l'autre», justifie M. Villiger.

Cette vision catastrophiste de l'état des finances fédérales est pourtant loin de la réalité. Selon le professeur d'économie Cédric Tille, ancien membre du conseil de la BNS, les comptes de la Confédération sont si favorables que cette dernière pourrait dépenser 1,5 milliard de francs de plus par an, tout en maintenant le même niveau d'endettement – un des plus bas au monde².

Les chantages de l'austérité savent d'ailleurs faire preuve de souplesse avec les deniers de l'Etat. En mars dernier, KKS a ainsi accordé une garantie de 109 milliards de francs afin de faciliter le rachat de Credit Suisse par UBS – un géant bancaire dont le conseil d'administration a été présidé, de 2009 à 2012, par un certain Kaspar Villiger. ■

¹ *NZZ*, 25 septembre 2023.





« Impulsion », le plan qui menace le CHUV

VAUD . Au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), un plan d'économies nommé « Impulsion » pourrait se traduire par la suppression de 130 postes. Avec de graves conséquences à la clé pour le personnel et les patient-e-s. Le SSP prépare la résistance.

Contexte

DAVID GYGAX . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Au CHUV, tous les signaux sont en rouge depuis plusieurs années. Au cours des derniers mois, la situation s'est aggravée: taux d'absence, taux de rotation (démissions), suppression de prestations aux patient-e-s (fermetures de lits), pressions sur le personnel. Tous les indicateurs disent la même chose: la crise est grave. Dans ce contexte, la conseillère d'Etat (PS) Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), impose le premier plan d'économies dans le service public vaudois depuis vingt ans...

Alors que la situation objective de l'hôpital nécessiterait l'injection massive d'argent public pour redresser la barre, la cheffe du DSAS a décidé de mettre en œuvre un plan d'économies de 25 millions de francs. Car «il n'est pas question de laisser filer le déficit du CHUV», a-t-elle expliqué à plusieurs reprises. Le Grand Conseil exige des mesures de redressement financier. Et la seule réponse de la cheffe du DSAS est, au lieu de défendre l'hôpital public, d'accepter cette pression financière sur un établissement en souffrance!

AGGRAVER LES PROBLÈMES. À l'automne 2022, plus de 7000 salarié-e-s de l'institution avaient répondu à une enquête sur le climat et les conditions de travail. Deux problèmes majeurs avaient été mis en avant: la charge de travail trop élevée (pour 43,9% des répondant-e-s) et les ab-

sences des collègues (25,1%). Au lieu de répondre à ces problématiques, le Conseil d'Etat et la direction du CHUV ont choisi d'aggraver la situation.

La première partie du programme d'austérité est arrivée à son terme. Il s'agissait de cibler des économies présentées comme indolores ou d'améliorer les revenus: meilleure facturation des prestations, mesures contre le gaspillage, etc.

Nous entrons maintenant dans la deuxième phase: fin août, la direction a annoncé la création de la task force chargée du suivi d'Impulsion. Cette phase opérationnelle va détruire des postes de travail sur le terrain.

PLUS DE 130 EMPLOIS SUPPRIMÉS? Début septembre, le directeur des ressources humaines (RH), membre de la task force, a annoncé aux délégations du personnel que cette «direction bis» de l'hôpital allait vérifier l'utilité de chaque poste vacant. Après cet examen, 90% des postes seraient remis au concours et donc occupés – un taux qui n'engage que celles et ceux qui y croient. Les affirmations du directeur RH sont loin d'être rassurantes. Le CHUV compte en effet un peu plus de 12000 salarié-e-s. Le turnover de l'institution est, selon les derniers chiffres disponibles (datant de 2019), de 11%. Il a sans doute augmenté au cours des dernières années. Si on le garde tout de même comme base de calcul, cela signifie que 1320 personnes quittent le CHUV chaque année. Si 90% de ces départs sont

effectivement remplacés, cela implique que plus de 130 postes seront supprimés. Qui prendra en charge le travail réalisé par ces 130 salarié-e-s sur le départ et non remplacé-e-s? Les employé-e-s qui restent. Et ce, alors que chaque secteur de l'hôpital est déjà sous pression aujourd'hui.

Exemple. En septembre dernier, des lits ont été fermés à la maternité et en pédiatrie, par manque de personnel pour prendre en charge les patient-e-s – priées d'aller accoucher ou de se faire soigner ailleurs. On parle bien du CHUV: l'hôpital qui se classe parmi les meilleurs du monde doit refuser des patient-e-s, faute de personnel!

Le plan Impulsion mérite donc une large mobilisation des salarié-e-s de l'hôpital public. En défense des patient-e-s et de leur prise en charge, donc des conditions de travail de toutes et tous.

UNE MOBILISATION DE TERRAIN. Le 5 octobre dernier, le SSP – CHUV a organisé une rencontre ouverte aux salarié-e-s de l'hôpital autour du projet Impulsion. Par e-mail ou par témoignage direct, de très nombreuses informations sont arrivées au syndicat. Le constat est clair: malgré les affirmations de nombreuses hiérarchies, les effets du plan sur le terrain sont bien réels. Le SSP a donc lancé une campagne dans les services, pour recueillir les informations auprès des salarié-e-s. Objectif: préparer la mobilisation contre les mesures concrètes de ce plan d'économies. ■

LA CONCURRENCE PRIVÉE ATTAQUE

Depuis plusieurs années, les cliniques privées vaudoises tentent d'attaquer le plus grand acteur du marché hospitalier, le CHUV. Cette offensive vise à affaiblir l'établissement public en vue de récupérer des prestations et des patient-e-s. Qui serviront, *in fine*, à payer des dividendes aux actionnaires des cliniques. Le parti libéral-radical (PLR) se charge de ce travail, en appui politique aux intérêts matériels des membres de la faitière Vaud Cliniques, qui regroupe les hôpitaux privés du canton. Le président de Vaud Cliniques est Marc-Olivier Buffat, député PLR au Grand Conseil.

Dans le cadre de cette offensive, la Cour des comptes du canton a publié, le 27 septembre dernier, un rapport sur la distribution des prestations d'intérêt général (PIG, qui permettent de financer des activités non prises en charge par le système de financement hospitalier). Selon ce rapport, le financement du CHUV et des hôpitaux d'intérêt public par le canton serait peu transparent. La presse a donné un large écho à ce document. Cependant, elle a passé sous silence un fait éclairant: le rapport de la Cour des comptes a été rédigé par Guy-Philippe Bolay.

Or M. Bolay a passé vingt-huit ans (dont plusieurs comme directeur adjoint) à la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), dont Vaud Cliniques est un membre important. M. Bolay a aussi été député PLR au Grand Conseil pendant plus de douze ans.

Le jour même de la publication du rapport, Vaud Cliniques publiait un communiqué reprenant ses conclusions et dénonçant «la concurrence déloyale» faite aux cliniques privées! C'est ce qu'on appelle un tir groupé.

Tout indique donc que la pression financière sur le CHUV ne va pas s'arrêter à Impulsion. La droite et les milieux patronaux veulent permettre aux cliniques de s'emparer de parts de marché et de développer leur business. Seul un large front, avec au premier rang les salarié-e-s, pourra défendre un service public de la santé profitant à la population – et pas aux actionnaires. ■

VAUD . Le Conseil d'Etat propose une indexation de 1,8% en 2024. Un montant largement insuffisant pour éviter une nouvelle baisse des salaires réels. Le 10 octobre, un premier rassemblement syndical a exigé une augmentation de 5%.

Première mobilisation pour les salaires!

SSP . RÉGION VAUD

L'Etat de Vaud a prévu à son budget une indexation de 1,8% pour 2024 – un chiffre qui inclut la compensation de l'indice des prix à la consommation (IPC), de 1,6%, plus les 0,2% accordés en 2023. Ce montant est donc loin de compenser l'inflation réelle. Le SSP, avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois (FSF) et le syndicat SUD, appelle les salarié-e-s des services publics et parapublics à se mobiliser. Mardi 10 octobre en fin de journée, un rassemblement organisé en ville de Lausanne a été suivi d'une assemblée générale du personnel. Objectif: préparer la lutte.

6,4% D'INFLATION DEPUIS 2020. L'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 1,6% entre août 2022 et août 2023. Cette hausse s'ajoute à celle de 3,5% entre août 2021 et août 2022. Entre décembre 2020 et août 2023, l'IPC a ainsi augmenté de 6,4%!

Nous savons toutes et tous que cet indice ne mesure pas la véritable hausse du coût de la vie, puisque les primes d'assurance maladie et d'autres charges (notamment les loyers) ne sont pas prises en compte, ou seulement de manière insuffisante. L'Union syndicale suisse (USS) estime que, sur ces deux dernières années, la hausse a atteint plus de 10%. C'est une estimation plus proche de la réalité que nous vivons toutes et tous. L'avenir s'annonce encore pire: les hausses de loyers (7% pour la moitié des ménages dès octobre), des primes maladie (9,9% pour le canton de Vaud), de l'électricité (18% en 2024) et de la TVA (+ 0,4 point au 1^{er} janvier 2024) viendront encore peser sur nos budgets ces prochains mois. Au cours des trois dernières années, le Conseil d'Etat n'a indexé qu'une seule fois les salaires, au 1^{er} janvier 2023, et seulement de 1,4%. Notre lutte de ce printemps nous a permis d'arracher un

taux supplémentaire de 0,2%, applicable au 1^{er} janvier 2024, mais cette attaque contre nos salaires nous a déjà fait perdre des milliers de francs sur l'ensemble de notre carrière.

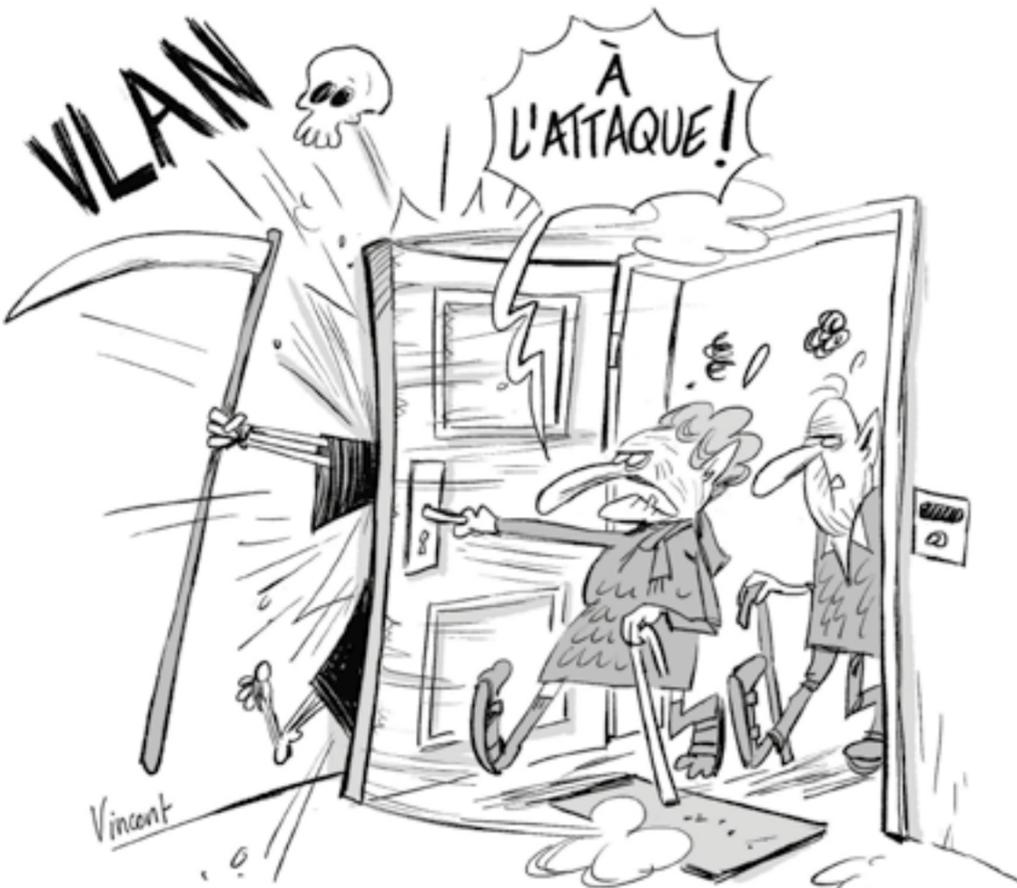
LA BAISSÉ CONTINUE! Le 25 septembre dernier, le Conseil d'Etat a communiqué son projet de budget 2024. Ce dernier sera débattu au Grand Conseil en décembre. Il prévoit la possibilité d'indexer les salaires des employé-e-s des services publics et parapublics de 1,6%, ce qui correspond à l'augmentation de l'IPC calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur les douze derniers mois (d'août 2022 à août 2023). Ce n'est pour l'heure qu'une prévision, puisque la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers) prend comme référence ce même IPC, mais en octobre (par rapport à octobre de l'année précédente). Le montant prévu dans le projet de budget ne garantit donc pas pour l'heure une pleine indexation en 2024, au sens de la LPers!

Nos salaires réels ont baissé sans arrêt depuis 2020. Si l'indexation selon l'inflation d'octobre était accordée pour 2024, ce serait la preuve que notre mobilisation de ce printemps a payé et continue de payer. Mais nos salaires réels continueraient tout de même de baisser l'année prochaine! C'est pourquoi nous devons obtenir une compensation globale de 5%. Or une telle mesure ne peut être obtenue que par la mobilisation!

VERS DE NOUVELLES MOBILISATIONS. C'est dans cet objectif que le SSP, la FSF et SUD appelaient les salarié-e-s des services publics et parapublics vaudois à se mobiliser le mardi 10 octobre. Dès 17 h 30, un rassemblement s'est tenu devant le Département des institutions, du territoire et du sport, dirigé par la présidente (PLR) du Conseil d'Etat, Christelle Luisier. À 19 h, il a été suivi d'une assemblée générale à la Maison du peuple. À l'issue de l'AG, les participant-e-s ont adopté une résolution revendiquant la hausse générale des salaires de 5%, dans le but de compenser les pertes de salaire réel accumulées ces dernières années et de faire face à l'envolée des prix en 2024. Au cas où le Conseil d'Etat ne répondrait pas favorablement à ces demandes, l'assemblée se dit déterminée à organiser une nouvelle mobilisation large du personnel. Dans cet objectif, elle a donné mandat aux organisations du personnel de mettre en place des mesures de lutte. Elle appelle aussi les salarié-e-s à organiser des assemblées sur les lieux de travail et à se préparer à la mobilisation. Une séance de négociation est prévue avec le Conseil d'Etat durant la première quinzaine de novembre. Affaire à suivre! ■

Le trait de Vincent

LPP 21, 13^{ème} RENTE, ETC...
EN 2024, LA LUTTE POUR NOS RETRAITES CONTINUE



Agenda militant

NON À LA HAUSSE DES PRIMES MALADIE!

GENÈVE

Manifestation

Samedi 14 octobre, 14 h

Devant la poste du Mont-Blanc

SOLIDARITÉ AVEC LA PALESTINE!

GENÈVE

Manifestation

Samedi 14 octobre, 14 h

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

GENÈVE

Jeudi 19 octobre, 20 h

Salle du Palladium

LETTRES OUVERTES

GENÈVE

Projection du film documentaire «Lettres ouvertes», présentant des portraits de familles de saisonnières-s.

Jeudi 19 octobre, 19 h, et le jeudi 2 novembre, 18 h 30

Université ouvrière de Genève, place des Grottes 3

POUR UN FÉMINISME DES 99%

FRIBOURG

Conférence-débat avec Pauline Delage (sociologue), Catherine Friedli (SSP, Grève féministe) et Marie Spang (Grève féministe)

Lundi 23 octobre, 19 h 30

Centre Phénix, rue des Alpes 7

CRISE CLIMATIQUE ET TRAVAIL

VAUD

Conférence, débat et table ronde organisés par les syndicats (USV, SSP, Unia, syndicom) et la Grève pour l'Avenir

Voir le programme complet en page 8

Vendredi 27 octobre, 18 h 30

Pôle Sud, avenue Jean-Jacques

Mercier 1

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD

Natascha Wey

Secrétaire générale

Case postale 8422

8036 Zurich

www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Guy Zurkinden

Case postale 1360

1001 Lausanne

Tél. 021 340 00 00

E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève



HISTOIRE . Loin des images d'Épinal, la naissance de l'Etat fédéral a été le fruit de violents conflits intérieurs, sur fond de pressions massives des grandes puissances. Questions à Cédric Humair, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne et auteur de plusieurs ouvrages sur la question¹.

« L'Etat suisse est le fruit de violents affrontements »

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR
KEYSTONE
PHOTOS

Selon vous, les années 1813 à 1857 sont décisives pour la construction de la Suisse moderne. Pourquoi?
Cédric Humair – 1813 marque la fin du régime de la Médiation, imposé dix ans plus tôt par Napoléon aux cantons suisses. Ces derniers essaient alors de construire une nouvelle Confédération, mais n'arrivent pas à s'entendre. C'est sous la pression des grandes puissances, notamment de la Grande-Bretagne, qu'ils adoptent un nouveau pacte fédéral en 1815. Très fédéraliste, cette chartre donne peu de pouvoir à l'Etat central.

Il faudra attendre 1848 pour qu'un véritable Etat fédéral voie le jour. À la suite de la guerre du Sonderbund, les libéraux-radicaux adoptent la Constitution la plus progressiste du continent, contre l'avis des grandes puissances. Mais ce n'est qu'en 1857 que celles-ci reconnaîtront la souveraineté de la nouvelle Confédéra-

tion, en signant avec elle un traité sortant définitivement le canton de Neuchâtel du giron de la Prusse.

À quoi ressemble la Suisse d'avant 1848?

Elle forme un conglomérat de vingt-deux petits Etats indépendants. Chaque canton a son système douanier, son système postal, ses monnaies, etc. Il y a très peu d'unité dans cet espace helvétique, où coexistent des structures économiques très diverses.

En Suisse orientale, des marchands-entrepreneurs font fabriquer, à domicile ou dans de petits ateliers, des textiles de luxe exportés vers l'étranger. À l'ouest du pays, dans les villes de Genève, Neuchâtel et Bâle, des marchands-banquiers très internationalisés prennent part au grand négoce international. Dans les régions de plaine, de grands propriétaires produisent céréales et vins, écoulés à l'échelle régionale ou nationale. Tandis

que dans les montagnes de Suisse centrale, une aristocratie terrienne ancienne exporte bétail et fromage vers les Etats italiens.

Les élites qui dominent ces quatre «mondes de production» ont des besoins différents en matière de fiscalité, de politique commerciale, de transports, etc. Cela explique leur attachement à un système politique fédéraliste.

Existe-t-il un sentiment national à l'époque?

En 1814, Stratford Canning, l'émissaire britannique en Suisse, déclare ceci: «Malheureusement, à l'exception de très peu d'individus, il n'y a pas d'esprit que l'on pourrait appeler national dans la population (...) La Suisse existe peut-être dans les parties qui la composent, mais comme un tout, elle ne peut être trouvée que sur la carte.» Les gens s'identifient alors à une patrie cantonale, et pas à la Confédération.

Depuis le XVIII^e siècle, il existe un mouvement culturel, l'helvétisme, qui développe un discours patriotique et en appelle à plus d'unité. Mais il se limite à de petits cercles élitistes.

Ce n'est qu'à partir des années 1820 que les milieux libéraux, puis radicaux, vont développer un mouvement nationaliste plus large, notamment à travers les sociétés fédérales de carabiniers et de gymnastique. Cette évolution est liée à la montée en puissance d'une nouvelle élite bourgeoise.

Qui compose cette nouvelle élite?

Cette bourgeoisie en formation est portée par la révolution industrielle. À partir du début du XIX^e siècle, la production se mécanise progressivement, d'abord dans la branche du coton. Des fabriques sont construites dans les campagnes, le long des cours d'eau – elles utilisent l'énergie hydraulique, contrairement à l'industrie anglaise plus orientée vers le charbon. De Zurich, ce nouveau mode de production s'étend vers les cantons de Glaris, Argovie et Saint-Gall. À sa tête, une nouvelle classe de grands industriels émerge. En parallèle, on assiste au développement du tourisme et des acteurs qui lui sont liés: aubergistes et hôteliers, transporteurs et marchands de chevaux.

Ces nouveaux acteurs veulent un Etat plus centralisé. Ils revendiquent des conditions-cadres économiques plus favorables à leurs activités, ainsi que des droits politiques. Ils se heurtent ainsi aux anciennes élites au pouvoir.

Les tensions vont s'aiguïser, jusqu'à provoquer une guerre civile. Pourquoi?

Dès les années 1830, les avancées technologiques – bateau et chemin de fer à vapeur, télégraphe électrique – favorisent un premier processus de mondialisation économique.

Dans ce contexte, plusieurs secteurs suisses perdent en compétitivité, désavantagés par le développement du chemin de fer et le renforcement des barrières douanières dans les pays voisins. C'est le cas de l'industrie d'exportation, mais aussi du négoce international et du commerce de transit par les cols alpins. Le tourisme souffre aussi d'un excès de fédéralisme, qui entrave la circulation des personnes.

Pour la survie et le développement de leurs affaires, ces élites économiques exigent alors des mesures urgentes: centralisation de compétences économiques, développement d'un réseau de chemin de fer, conclusion de traités de commerce, union douanière et monétaire, etc. Mais ces réformes sont bloquées par l'opposition des cantons conservateurs. C'est une première source de tensions.

Les divergences sont aussi d'ordre politique. La bourgeoisie émergente, notamment industrielle, a gagné en poids économique. Elle reste pourtant exclue du pouvoir politique, aux mains des élites urbaines. Les revendications démocratiques de cette bourgeoisie sont prises en charge par le mouvement libéral. En 1830, les libéraux accèdent au pouvoir dans onze cantons. Ils y mettent sur pied des réformes économiques, ainsi que le suffrage censitaire – réservé aux milieux aisés. En 1831-1832, les cantons libéraux essaient de réformer le Pacte de 1815. Leur objectif: créer un Etat démocratique et libéral à l'échelle de la Confédération, assorti d'une centralisation économique. Ils échouent en raison d'une triple opposition: celle des conservateurs, qui contrôlent les cantons de Suisse centrale et de Suisse occidentale; celle des grandes puissances, qui veulent éviter de perdre leur influence sur la Confédération; et celle de l'aile gauche du mouvement libéral, les «radicaux», pour qui le projet de nouveau pacte ne va pas assez loin.

À partir de ce moment, la Confédération est divisée en deux camps: les cantons libéraux d'un côté, les conservateurs de l'autre. Jusque-là cantonnée à un rôle mineur, la question religieuse prend plus d'importance dans les années 1840, modifiant quelque peu les deux camps en opposition. Les tensions culmineront avec la guerre civile du Sonderbund, en 1847. Le camp libéral-radical l'emporte le 29 novembre 1847, après vingt-six jours de combat. Bilan: 100 mort-e-s et plusieurs centaines de blessé-e-s.

On est loin de l'image d'Épinal d'une démocratie suisse construite par des cantons unis face aux puissances étrangères... Entre 1830 et 1848, la Suisse vit dans un

climat de guerre civile permanent. Dans les cantons, les changements de pouvoir sont fréquents, et souvent de nature révolutionnaire. Les conflits intercantonaux sont aussi intenses, marqués par les expéditions de corps-francs: en 1844 et 1845, ces groupes armés libéraux-radicaux tentent de renverser à deux reprises le gouvernement lucernois, bastion du conservatisme catholique.

L'instabilité est telle que certains investisseurs renoncent à engager leurs capitaux dans un pays en proie à un climat révolutionnaire endémique.

Quel est le rôle des grandes puissances?

En 1848, les libéraux-radicaux font preuve d'une bonne dose de courage: ils défient les grandes puissances opposées à la création d'un Etat fédéral libéral, démocratique et plus indépendant. Les cantons conservateurs comptaient d'ailleurs sur une intervention extérieure pour l'emporter!

Dès le déclenchement de la guerre civile, la France, l'Autriche et la Prusse tentent de forcer diplomatiquement la Confédération à reculer. Mais la Grande-Bretagne va freiner leurs dé-

La Constitution de 1848 pose les bases d'un développement capitaliste fulgurant

marches et mettre un veto à leurs menaces d'intervention militaire. En 1848, les révolutions libérales qui secouent le continent achèvent de convaincre les puissances de renoncer à lancer leurs troupes en Suisse.

Pourquoi la Grande-Bretagne défend-elle le nouvel Etat helvétique?

Dès 1813, la Grande-Bretagne (soutenue par la Russie) multiplie les pressions pour que les cantons suisses s'unissent à nouveau. Elle veut créer un Etat tampon neutre au milieu de l'Europe, dans le but de maintenir un équilibre des forces entre l'Autriche, la France et la Prusse. Face à la volonté radicale de renforcer l'Etat et l'indépendance helvétiques, la

Grande-Bretagne va ensuite tenter de freiner le mouvement. Bien qu'opposée à la réforme du Pacte fédéral de 1815, l'Angleterre ne lâchera pas la Confédération menacée par les puissances conservatrices. En revanche, elle cherchera à influencer – avec un certain succès – les libéraux-radicaux dans le processus d'élaboration de la nouvelle Constitution fédérale, en modérant leurs velléités centralisatrices et démocratiques.

Quelles sont les caractéristiques de cette Constitution fédérale?

À son article 2, la Constitution de 1848 indique que l'Etat fédéral est créé autour de quatre axes: le renforcement de l'indépendance; le maintien de l'ordre et de la sécurité intérieurs; l'introduction de droits et libertés pour les citoyens; et l'amélioration des conditions de vie de la population.

La Constitution va d'abord garantir un certain nombre de droits et de libertés, faisant figure de pionnière en Europe: suffrage universel masculin, limité aux hommes chrétiens de plus de 20 ans; droit d'établissement sur tout le territoire helvétique; liberté de commerce, de culte et de la presse.

Elle va aussi permettre une rapide stabilisation politique à l'intérieur, et amorcer un processus de centralisation économique spectaculaire: de 1848 à 1855, on assiste à l'unification des douanes

au niveau national; à la création du franc suisse, de la régie des postes fédérales et de l'École polytechnique fédérale; au lancement des réseaux ferroviaire et télégraphique.

La Constitution de 1848 marque donc la naissance de l'Etat-nation helvétique. Elle pose aussi les bases du développement fulgurant du capitalisme suisse dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, qui fera de la Confédération une puissance économique.

Il ne faut cependant pas oublier les limites de ce texte: une part importante de la population (notamment l'ensemble des femmes, les Juif-ve-s et les assisté-e-s) est privée des droits démocratiques; le système de milice exclut de fait l'accès au

parlement fédéral au monde ouvrier; et la centralisation est très lacunaire, ce qui nécessitera une révision constitutionnelle dès 1874.

Loin de cette histoire marquée par les conflits, la naissance de la Suisse est souvent présentée comme un processus linéaire, entamé en 1291. Comment l'expliquer?

À la fin du XIX^e siècle, les élites à la tête de la nouvelle Confédération poursuivent un double objectif: réintégrer les milieux conservateurs et faire face à la montée du mouvement ouvrier. Dans cette perspective, elles créent un récit historique nationaliste, qui gomme la guerre civile de 1848 au profit d'un passé mythifié. Dans ce récit, les petits cantons de Suisse intérieure, pourtant opposés à la construction de l'Etat fédéral, sont présentés comme les fondateurs de la Suisse. Ce discours d'«union nationale» a influencé de nombreux-euses historien-ne-s.

Au début des années 1990, la pensée néolibérale a influencé une nouvelle génération d'historien-ne-s qui s'est efforcée d'effacer la dimension économique de la construction de l'Etat suisse, au profit d'une approche centrée sur les questions politico-religieuses.

Ces différentes approches rappellent que la manière dont on raconte le passé a toujours des implications politiques. ■

¹ Cédric Humair: 1848. *Naissance de la Suisse moderne*. Antipodes, 2009. Cédric Humair: *La Suisse et les puissances européennes. Aux sources de l'indépendance* (1813-1857). Livreo-Alphil, 2018.

Cours de formation SSP

Caisses de pension: règles et fonctionnement

Comment nos rentes du 2^e pilier (prévoyance professionnelle) sont-elles calculées? Quelles sont les caractéristiques d'une bonne ou d'une mauvaise caisse de pension? Comment évaluer ma propre caisse? Que signifie «primauté des prestations» ou «primauté des cotisations»? Comment financer une retraite anticipée?

Mardi 21 novembre 2023, de 9 h 30 à 17 h

Lausanne, Hôtel Continental (place de la Gare 2)

Intervenant: **Stefan Giger**, ancien secrétaire général SSP.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).
Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par e-mail: central@ssp-vpod.ch
Indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: 6 novembre 2023.

Cours de formation SSP

Droit collectif du travail et défense des droits syndicaux

Ce cours est destiné à dresser un panorama du droit collectif du travail et de la liberté syndicale, illustré notamment par les exemples des batailles menées par le SSP et par d'autres syndicats.

Jeudi 9 novembre 2023, de 9 h 30 à 17 h

Lausanne, Hôtel Continental (place de la Gare 2)

Intervenant: **Christian Dandrès**, avocat conseil.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).
Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par e-mail: central@ssp-vpod.ch
Indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: 25 octobre 2023.

MOVENDO

Movendo, l'Institut de formation des syndicats de l'Union syndicale suisse (USS), propose, dans toute la Suisse, des formations continues pour les membres, les militant-es, le personnel des syndicats ainsi que pour toute personne intéressée.

Pour l'administration des cours de notre programme en langue française, nous recherchons pour une entrée en fonction entre le 1^{er} février et le 1^{er} mars 2024 :

Un-e coordinateur-trice de formation (de 70% à 80%)

Vos tâches

En tant que membre d'une petite équipe, vous serez en charge de l'administration d'une partie de notre programme de cours en français. Vous réserverez les lieux de cours, prendrez les inscriptions, enverrez les confirmations et les invitations et suivrez tout ce qui a trait à leur administration. Vous superviserez la qualité rédactionnelle des documents y relatifs établis en français. Vous travaillerez en étroite collaboration avec la responsable de l'administration de l'institut et les autres coordinatrices de formation. Vous soutiendrez vos collègues au niveau du service téléphonique qui se fait en allemand et en français.

Votre profil

En tant qu'établissement de formation actif au plan national, nous recherchons un-e personne de langue principale française, avec de très bonnes connaissances orales et écrites d'allemand. Des connaissances en italien sont un atout supplémentaire.

Vous êtes titulaire d'un certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce ou avez une formation équivalente. Une formation de coordinateur-trice de formation serait un atout. Vous jouissez de très bonnes capacités organisationnelles, avez une excellente orthographe et de bonnes qualités rédactionnelles, travaillez volontiers de façon autonome ainsi qu'en équipe. Vous vous identifiez aux valeurs du mouvement syndical.

Nous vous offrons

Movendo vous offre un large éventail d'activités dans le domaine de la formation continue et de bonnes conditions de travail. Le lieu de travail principal est Berne. Pour une vision d'ensemble de nos activités, vous pouvez consulter notre site www.movendo.ch.

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature jusqu'au 31 octobre 2023 par courriel à jobs@movendo.ch. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Vincent Vernez, Directeur adjoint de l'Institut, au 021 310 48 71.

CONFERENCE-DEBAT

CRISE CLIMATIQUE

IMPACT SUR LE TRAVAIL

LAUSANNE - PÔLE SUD - Av. J.-J. Mercier

VENDREDI 27 OCTOBRE - 18H30

SALLE BERING

USV UNIA ssp vpod oosyndicom GREVE pour L'AVENIR

TABLE RONDE - Crise climatique : impact sur le travail

Conférence-débat avec des spécialistes et des personnes concernées

La crise climatique est aujourd'hui une réalité que nous ne pouvons plus ignorer. Son impact direct sur nos vies, nos emplois, et nos conditions de travail ne peut être ignoré. Les travailleurs et travailleuses se trouvent de plus en plus exposés aux conditions météorologiques extrêmes résultant du changement climatique, ce qui accroît significativement les risques pour leur santé et leur sécurité au travail. Il est indéniable que les lois et les conventions collectives actuelles ne fournissent pas une protection adéquate face à ces nouveaux défis.

Face à cette situation, les syndicats se retrouvent en première ligne de cette bataille cruciale. C'est pourquoi, dans le cadre de la Journée Nationale de Mobilisation pour la Grève de l'Avenir, Unia, Syndicom et le SSP - Syndicat des Services Publics organisent une table ronde consacrée aux conséquences de la crise climatique sur la santé et les conditions de travail.

Cette initiative vise à sensibiliser, à discuter, et à agir pour garantir les conditions de travail dans un monde en pleine transformation climatique.

Vendredi 27 octobre - 18h30 - Pôle sud Lausanne - Salle Bering

Première partie : « Crise climatique et impact sur le travail »

Prof. David **Vernez**, chef du département Santé, Travail et Environnement d'Unisanté

Deuxième partie : « Impacts de la crise climatique sur les conditions de travail et revendications »

Vanessa **Deroche**, infirmière en soins à domicile, SSP

Didier **Liardon**, facteur à la Poste, Syndicom

Pietro **Carobbio**, responsable secteur construction, Unia ainsi que plusieurs militant-es syndicaux-ales du bâtiment

Plus d'informations :

<http://grevepourlavenir.ch/> ou <http://www.usv-vaud.ch>

FRIBOURG BUDGET DE L'ETAT 2024

DES AUGMENTATIONS NETTEMENT INSUFFISANTES!

Le coût de la vie a augmenté de 6,4% depuis la fin de l'année 2020, date à partir de laquelle l'inflation est repartie durablement à la hausse. Et encore: il s'agit de l'évolution mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), qui ne prend pas en compte l'explosion des primes maladie.

Depuis décembre 2020, la seule adaptation au renchérissement, à l'Etat de Fribourg, a eu lieu au 1^{er} janvier 2023 (2,74%). Résultat des courses: le pouvoir d'achat du personnel de la fonction publique et parapublique est en chute libre! Rappelons que les salaires réels ont reculé trois années de suite (2021 à 2023), une première en Suisse depuis la Seconde Guerre mondiale. Or l'évolution dans les mois à venir ne s'annonce guère meilleure:

- À la suite de la hausse du taux d'intérêt hypothécaire de référence, les loyers d'environ la moitié des ménages vont renchérir de près de 7% ce mois d'octobre.

- Les assureurs maladie viennent d'annoncer des augmentations de primes record: à Fribourg, ce sera 9,6% en moyenne.

- Les tarifs de l'électricité augmenteront en moyenne de 18% l'an prochain. À Fribourg, les tarifs du groupe E prendront l'ascenseur (+28%).

- Enfin, la TVA sera relevée, au 1^{er} janvier 2024, de 0,4 point de pourcentage.

Afin de défendre le pouvoir d'achat du personnel de la fonction publique et parapublique, le SSP, la Fédération des employé-e-s de l'Etat (FEDE) et la Fédé-

ration des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises (Fopis) ont lancé une pétition à l'attention du Conseil d'Etat. Le texte demande une augmentation des salaires de 5% au 1^{er} janvier 2024.

La situation financière excellente de l'Etat de Fribourg – rappelons que les comptes 2022 ont clôturé avec un excédent de 192 millions de francs avant amortissements, et que la fortune se monte à 857 millions de francs – le permet largement. Le SSP constate aussi une augmentation des postes nettement insuffisante au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Les salarié-e-s de ce service sont frappé-e-s, depuis plusieurs années, par une surcharge de travail très forte, qui épuise le personnel, provoque de nombreux départs et nuit à la qualité des prestations aux enfants.

Le personnel du SEJ, appuyé par le SSP, a saisi l'automne dernier l'Organe de conciliation et d'arbitrage en matière de conflits collectifs de travail impliquant le personnel de l'Etat de Fribourg (OOCA). La saisine de l'OOCA a permis de trouver un accord avec la Direction de la santé et des affaires sociales. Ce deal convient de fixer une norme prévoyant un nombre maximum d'enfants, de milieux d'accueil et de situations par intervenant-e en protection de l'enfance. Les nouveaux postes octroyés au budget 2024 restent cependant largement insuffisants par rapport à cet accord. Par ailleurs, le personnel est toujours sans nouvelles des normes maximales qui auraient dû être fixées. ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

VAUD LE RÉFÉRENDUM A ÉTÉ DÉPOSÉ

32 000 SIGNATURES POUR LE SALAIRE MINIMUM!

Le 3 octobre dernier, le comité unitaire pour un salaire minimum cantonal a déposé plus de 16 000 signatures valides pour chacune de ses deux initiatives demandant l'instauration d'un montant plancher de 23 francs par heure aux rémunérations versées dans le canton.

Ce sont donc plus de 32 000 signatures qui ont été transmises à la Chancellerie. Pour rappel, 12 000 signatures valables sont nécessaires pour assurer la tenue d'un scrutin populaire. Il s'agit du premier duo d'initiatives, constitutionnelle et législative, déposé auprès du Canton pour un seul et même projet. Cette manière de faire permet de poser le principe du salaire minimum cantonal dans la Constitution, tout en jetant directement les bases de sa mise en œuvre par une loi d'application.

Les syndicats, partis et associations membres du comité unitaire sont très satisfaits de ce résultat – d'autant plus qu'une grande partie de de récolte s'est déroulée durant les vacances scolaires. Le comité a dépassé ses propres objectifs de récolte, sans avoir recours à des récolteur-euse-s payé-e-s à la signature.

Ce dépôt, issu d'une forte mobilisation citoyenne, tombe à point nommé alors que le coût de la vie explose pour les salarié-e-s vaudois-e-s, sous la pression des hausses de loyers, des primes et des prix. L'introduction d'un salaire minimum légal dans notre canton est une nécessité pour garantir à chaque salarié-e de pouvoir vivre dignement de son travail. À l'heure des négociations salariales pour 2024, le montant calculé de 23 francs (plus l'indexation) introduit une nouvelle référence au-dessous de laquelle aucun employeur ne devrait descendre, sous peine de créer de la précarité.

Au vu du contexte économique, le comité unitaire appelle maintenant les autorités cantonales à traiter ces projets d'initiative avec toute la diligence nécessaire pour permettre un vote populaire dans les meilleurs délais. ■

GABRIELLA LIMA
COPRÉSIDENTE . COMITÉ UNITAIRE
ARNAUD BOUVERAT
COPRÉSIDENT . COMITÉ UNITAIRE

GENÈVE PROJET DE BUDGET 2024

POUR UNE AUGMENTATION SALARIALE DE 5%!

L'assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical de la fonction publique s'est réunie le 5 octobre dernier. Objectif: prendre position sur le projet de budget 2024 du Conseil d'Etat.

L'exécutif genevois a, en effet, décidé de n'octroyer aucune indexation au personnel de l'Etat et du secteur subventionné – alors qu'il prévoit un taux d'inflation de 2% d'octobre 2022 à octobre 2023. Selon les calculs du cartel, cette non-indexation, cumulée avec celles de 2021 et 2022, se traduira par une perte de salaire réel de 3,16% pour le personnel des services publics et parapublics. Ce manque à gagner s'ajoutera au demi-mois de salaire perdu depuis 2021, en raison d'indexations absentes ou partielles.

Selon les délégué-e-s, les moyens accordés par le budget 2024 au secteur subventionné sont aussi insuffisants pour suivre l'évolution des coûts dus à l'inflation, à l'augmentation des besoins et au respect des lois.

Pour les syndicats et associations du personnel composant le cartel, la radinerie

du Conseil d'Etat est d'autant plus injustifiable que le Canton a réalisé des excédents cumulés de 1,532 milliard en 2021 et 2022.

Dans ce contexte, les délégué-e-s ont décidé d'exiger une indexation des salaires de 5%, reprenant la revendication formulée par l'Union syndicale suisse (USS). Ils et elles demandent en parallèle que les moyens adéquats à l'évolution des coûts et des besoins soient accordés au secteur subventionné.

Dans l'objectif d'appuyer ces exigences, les délégué-e-s ont décidé de convoquer une assemblée du personnel le jeudi 19 octobre à 20 h, à la salle du Palladium à Genève. Ils et elles ont mandaté en parallèle le comité du Cartel afin qu'il organise les mesures de lutte nécessaires pour faire aboutir les revendications du personnel (manifestations, grève, etc.). ■

CARTEL INTERSYNDICAL
DE LA FONCTION PUBLIQUE

GENÈVE LANCER L'ALERTE DANS LE SOCIAL

UNE BOÎTE AUX LETTRES POUR DÉNONCER LES VIOLENCES

Depuis deux ans, le secteur social, et plus particulièrement le domaine du handicap, est sous le feu de l'actualité. La surcharge de travail, le climat de violence, l'absentéisme élevé et les cas de maltraitance dénoncés dans la presse se sont multipliés. D'autres cas de violences ont été constatés mais n'ont pas été pris en charge comme ils auraient dû. Dans ce contexte, des salarié-e-s du secteur social, représenté-e-s par le SSP, se sont réuni-e-s pour faire entendre leurs voix et lancer un nouveau signal d'alarme.

Depuis trois décennies, nous observons une tendance croissante à la privatisation du secteur social, dont les fondations privées deviennent des acteurs financiers clés. À la tête de ces institutions, des dirigeant-e-s issu-e-s du secteur privé prennent les rênes, sans véritable expérience du terrain ni compréhension des besoins spécifiques des personnes prises en charge. Ces établissements sont alors gérés comme des entreprises. Les conséquences sont palpables: les équipes travaillent en sous-effectif, sont constamment sous pression managériale et se voient imposer une pseudo-gestion horizontale. Cette situation mène à des taux alarmants de burn-out, un turnover élevé – parfois, jusqu'à 15% des employé-e-s se retrouvent en arrêt maladie.

Ces problématiques contribuent à une prise en charge amoindrie des bénéficiaires, mais aussi à un silence pesant au sein des équipes. Dans certains établissements, on peut même parler d'un climat de peur. Les professionnel-le-s, se sentant marginalisé-e-s, hésitent de plus en plus à dénoncer des situations de maltraitance, craignant des répercussions sur leur emploi.

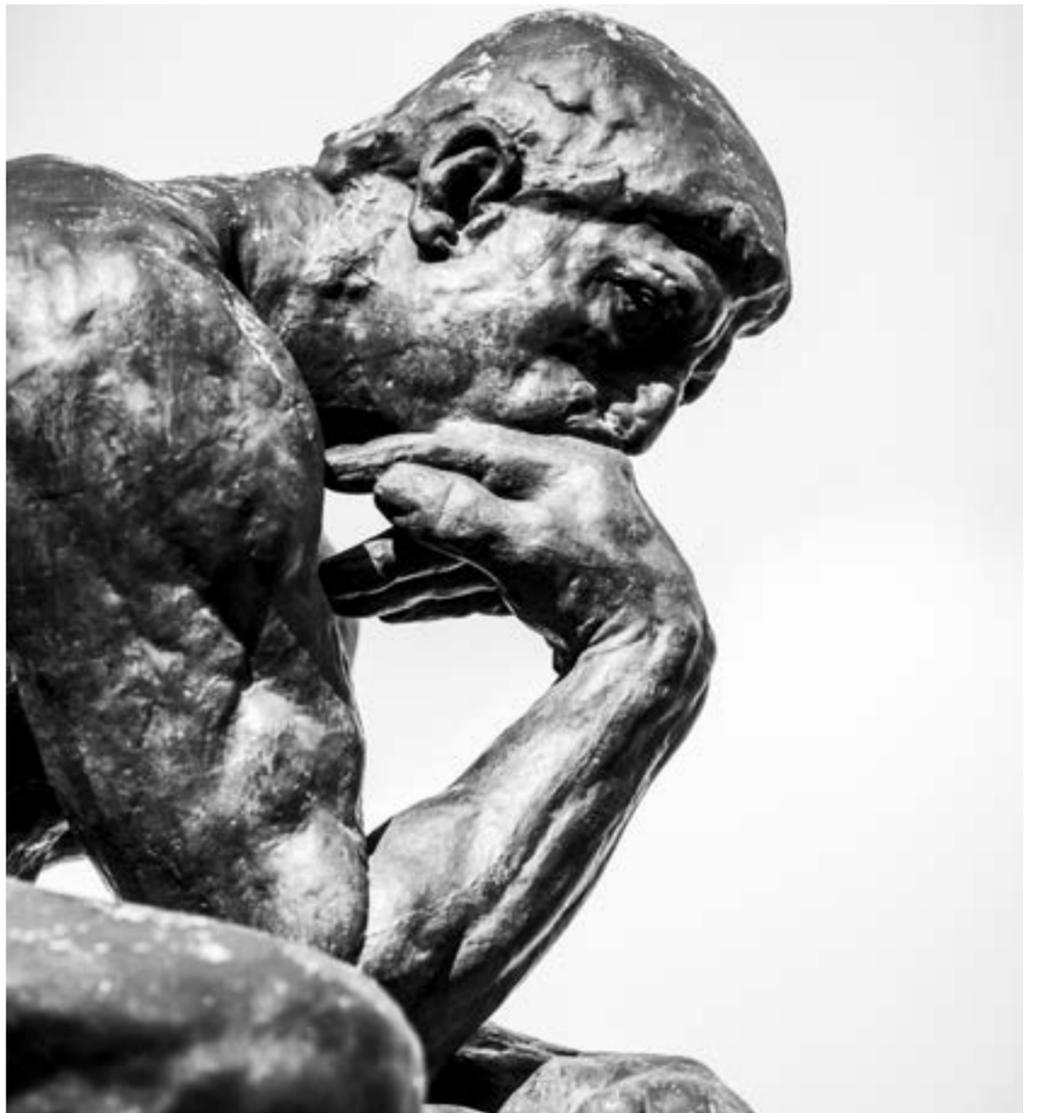
Les maltraitances dénoncées dans la presse, que nous ne cautionnons pas,

prennent leurs racines dans le manque d'écoute du personnel de terrain et de moyens alloués à ce secteur. Le social a comme mission, en tant que service public, de soutenir et d'accompagner une partie de la population, souvent vulnérable. Ces prestations ont un coût, mais elles sont essentielles et ne peuvent être réduites sans conséquences. La pandémie, ainsi qu'un budget cantonal qui n'alloue pas tous les moyens nécessaires à un secteur déjà en difficulté, n'ont fait qu'accélérer la mise en évidence du problème. Le SSP – Région Genève a donc décidé d'ouvrir une boîte mail (alerte@sspge.ch). Celle-ci permettra à l'ensemble des employé-e-s de communiquer avec le syndicat en toute confidentialité. Objectif: dénoncer des abus qu'ils ou elles n'auraient pas osé signaler sur leur lieu de travail. Le SSP se chargera de vérifier les sources pour, ensuite, faire remonter l'information aux employeurs dans le cadre du partenariat social. Ainsi, les cas d'abus pourront sortir de l'ombre, des membres du personnel n'auront pas à porter le poids de ces procédures et le syndicat pourra s'assurer du suivi de ces affaires, tant sur un plan managérial que politique. Le SSP se réserve également le droit de communiquer ces informations à la presse ou d'organiser des actions pour les rendre visibles, au cas où certaines directions seraient tentées de maintenir l'omerta sur des situations problématiques – ce qui est déjà arrivé dans le passé. ■

CAMILLE CANTONE
SECRÉTAIRE SSP . RÉGION GENÈVE
VINCENT BIRCHER
PRÉSIDENT SSP . RÉGION GENÈVE

Un peu de philosophie (3a/5): présentation d'une théorie éthique nommée l'utilitarisme, à partir du livre « Questions d'éthique pratique » de Peter Singer¹.

Comment mener ma vie?



MATTÉO DUCREST
ÉTUDIANT EN PHILOSOPHIE ET MEMBRE SSP
TRISTAN NITOT . PHOTO

Je devais avoir une douzaine d'années lorsque je suis tombé pour la première fois sur une interview de Peter Singer dans un magazine romand. À l'issue de ma lecture, je me suis dit – pour la première fois de ma vie, me semble-t-il – que je voulais étudier la philosophie. Peter Singer est professeur d'éthique à l'Université de Melbourne. Ses livres abordent notamment le bien-être animal, les inégalités de richesses, l'euthanasie, l'avortement et la crise climatique.

DE L'ÉTHIQUE? Dans cet article, je vais parler d'éthique. L'éthique est la branche de la philosophie qui réfléchit à la meilleure manière d'agir. L'éthique part souvent de dilemmes, par exemple: «Est-il bon de dépenser son argent pour des activités de loisirs, alors que nous pourrions utiliser cet argent pour aider des gens vivants dans une extrême pauvreté?»². Ma conviction est que les théories éthiques sont des outils pour penser les grands enjeux politiques, par exemple le bien-être animal (*lire ci-contre*), le réchauffement climatique et les inégalités de richesses. L'éthique a donc toute sa place dans ce journal.

DEUX MANIÈRES DE FAIRE DE L'ÉTHIQUE. Il existe deux manières principales de réfléchir à des questions éthiques. La première théorie, le déontologisme, vise à établir des règles valables dans tous les cas: «Il ne faut pas tuer»; «il ne faut pas mentir»; «il faut verser des salaires suffisants pour vivre dignement», etc. La deuxième, le conséquentialisme, affirme que ce sont uniquement les conséquences d'une action qui font que cette action est bonne ou mauvaise: si l'action engendre de bonnes conséquences, alors il s'agit d'une bonne action. Prenons

l'exemple de Robin des Bois, ce héros légendaire qui volait de l'argent aux riches pour le redistribuer aux pauvres. Si vous affirmez que l'action de Robin des Bois est immorale parce que voler c'est mal, vous donnez un argument déontologiste. Si vous affirmez qu'il agit bien car la conséquence de son action est d'améliorer le bien-être des pauvres, vous utilisez un argument conséquentialiste.

LE CONSÉQUENTIALISME. Le but du conséquentialisme est de réaliser le meilleur monde possible, à savoir le monde ayant le moins de souffrance et le plus de joie. Le notion clé est le bien-être général, soit l'addition des joies de tous les individus, moins la somme de leurs souffrances. Voici ce que dit le conséquentialisme: a) augmenter le bien-être général, c'est bien; b) diminuer le bien-être général, c'est mal.

Je suis convaincu que le conséquentialisme est la meilleure théorie éthique. L'argument décisif de Singer en faveur de l'utilitarisme est qu'il s'agit d'une théorie éthique minimaliste: cette théorie fait peu d'affirmations, mais chacune de ces affirmations nous semble justifiée. Il paraîtrait en effet absurde d'affirmer qu'une action qui augmente le bien-être général est une mauvaise action. En comparaison, le déontologisme est une théorie éthique beaucoup plus contestable. Il y a des cas où mentir n'est pas une mauvaise action: par exemple, les résistant-e-s qui ont caché des juives et des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale et ont affirmé aux nazis: «Non, nous ne cachons personne!»³

Le but de l'éthique est d'être un guide à la pratique⁴. Il ne s'agit donc pas uniquement de produire des théories et d'écrire des articles, mais de faire des choix et de les mettre en application. Le conséquentialisme a le mérite d'offrir une méthode simple pour cela: a) liste des options; b) évaluation de leur impact sur le bien-être général; c) choix de la meilleure option. Un procédé d'autant plus précieux dans une société où notre énergie et notre indignation sont en permanence sollicitées: le conséquentialisme nous permet de nous intéresser à ce qui contribue réellement au bien-être général (climat, répartition des richesses, conditions de travail, bien-être animal, etc.) plutôt qu'aux faits divers.

L'EXEMPLE DU 11 SEPTEMBRE 2001. Le 11 septembre 2001, près de 3000 personnes sont mortes dans les attentats qui ont visés le World Trade Center. Les Etats-Unis ont ensuite lancé une «guerre contre le terrorisme» qui a coûté des milliers de milliards de francs et abouti à de nombreuses restrictions de nos libertés⁵. Ce même jour (et tous les jours suivants), 24000 enfants sont mort-e-s de causes évitables liées à l'extrême pauvreté, alors qu'un montant moindre aurait pu leur sauver la vie. Analyser cette situation en tant qu'utilitariste nous permet de prendre conscience que le véritable scandale éthique est l'extrême pauvreté, et qu'il faut nous engager résolument pour la fin de la mortalité infantile – plutôt que déclarer la guerre à l'Afghanistan. ■

■

¹ Peter Singer: *Practical Ethics* (troisième édition). Cambridge University Press, 2011 (1980 pour la première édition). Notre prochain article présentera l'application de cette méthode au débat sur la résolution de la crise climatique.

² Singer (2011), p.vii (préface), traduction personnelle.

³ Singer (2011), p. 2

⁴ Singer (2011), p. 2

⁵ Singer (2011), p. 192

Repérages

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL SELON SINGER

Environ 55% des philosophes spécialisé-e-s en éthique sont opposé-e-s à la consommation de viande selon le *Philpapers Survey 2020* – le sondage mondial qui étudie l'avis des professeur-e-s de philosophie. Seul-e-s 35% de ces spécialistes jugent qu'il est moralement admissible de manger de la viande dans des situations ordinaires.

Peter Singer fait partie des éthicien-ne-s qui s'opposent à la consommation de viande au nom du bien-être animal. Son argument conséquentialiste est le suivant: a) l'élevage et les méthodes industrielles d'abattage font souffrir les animaux. Or, b) «la souffrance doit être minimisée indépendamment de la race, du sexe ou de l'espèce de l'être qui souffre»¹.

L'affirmation a) est un fait scientifique presque incontesté. La plupart des animaux vivent dans des élevages industriels trop petits pour satisfaire leurs besoins biologiques. De plus, de nombreuses pratiques sont sources de grandes souffrances: «castration, séparation de la mère et du petit, transport, abattage».

L'affirmation b) est une thèse philosophique. Cette dernière est une application du principe conséquentialiste d'égalité de considération des intérêts: que certains êtres soient «moins intelligents que d'autres ne signifie pas que leurs intérêts puissent être négligés». Le seul critère éthique est la capacité à ressentir de la joie et de la souffrance.

Chaque année, 60 milliards d'animaux terrestres et 1000 milliards d'animaux marins sont mis à mort pour satisfaire un intérêt humain secondaire (avant tout gustatif), tout en étant une des causes majeures de l'effondrement de la biodiversité (surpêche/déforestation). Continuer dans cette voie semble difficile à justifier. ■

¹ Singer, p. 53

Carte blanche à CLAUDE CALAME

DIRECTEUR D'ÉTUDES . EHESS PARIS . PROF. HON. UNIL

(NÉO)LIBÉRALISME VS ILLIBÉRALISME: MÊME COMBAT!

Dans son *Avenir de la liberté* (2003), le journaliste et politologue états-unien d'origine indienne Fareed Zakaria désignait sous le terme d'«illibéralisme» les dérives autoritaires de pays tels que les Etats-Unis, où les libertés politiques prenaient le pas sur les libertés civiles. Désormais, on estime que, dans l'Union européenne, des pays comme la Hongrie, puis la Pologne et la Slovaquie sont devenus avant le tournant du siècle des démocraties certes, mais maintenant illibérales.

Le problème est mal posé. On se garde d'envisager les effets délétères d'une idéologie dominante, prétendument libérale, réduite aux libertés de l'individu, mais surtout au libéralisme économique et financier.

Il faut en effet compter avec le contrôle pris par les Etats-Unis et leurs alliés européens, dès les accords de Bretton Woods, sur les économies régionales pour les intégrer dans une économie mondialisée, indépendamment des régimes politiques de ces Etats-nations – la seule condition était qu'ils ne soient pas les vassaux de l'URSS. Le mouvement s'est accentué au tournant des années nonante avec les opérations de «libéralisation», c'est-à-dire de privatisation des services publics.

Sous prétexte de libéralisme, ce développement d'ordre impérialiste se manifeste encore par une forme puissante de néocolonialisme vis-à-vis des pays dominés. Il a pour corollaire le mode de vie consommateur dans lequel une publicité omniprésente nous engage à nous complaire, nous les ressortissant-e-s des pays les plus riches. Avec les conséquences destructrices que l'on sait, autant sur les communautés humaines que sur l'environnement. Quant aux droits fondamentaux de la personne, ils ont été réduits à une liberté individuelle qui se réalise au détriment des autres, dans la performance et la concurrence: promotion d'un individu centré sur son «self» et le développement de ses «compétences» propres. En une démocratie qui se prétend libérale, reste à la personne la seule liberté du marché, réduisant l'identité complexe des individus à celle de consommateurs et de consommatrices.

Du côté de la politique concrète en démocratie à prétention libérale, rappelés qu'en France l'illibéralisme est inscrit dans la Constitution de la V^e République via l'article 49.3, qui permet de court-circuiter le jeu de la démocratie parlementaire. Il colore la politique conduite par Emmanuel Macron, qui favorise l'expansion d'Uber aussi bien que celle d'Amazon, tout en supprimant l'impôt de solidarité sur la fortune.

Du côté de l'Helvétie, la politique conduite par les représentant-e-s du Parti libéral-radical (PLR) s'inscrit dans la même ligne. Au niveau fédéral, Karin Keller-Sutter en particulier a tout fait pour couler l'initiative sur la responsabilité des multinationales, avant de condamner les sept départements fédéraux à une réduction importante de leur dotation financière – mais sans hésiter à accorder une garantie de 9 milliards à une grande banque en faillite. Dans le canton de Vaud, le gouvernement dominé par le PLR refuse à ses employé-e-s une adaptation entière des salaires, mais accorde une baisse fiscale aux contribuables les plus aisé-e-s...

Certes, pour le réconfort de l'helléniste soucieux de démocratie, le Thésée mis en scène par Euripide défend le principe de l'*isomoiria*: le partage égal censé fonder le régime démocratique mis en place à Athènes au siècle de Périclès. Mais on oublie que l'exercice démocratique du mâle citoyen athénien est rendu possible par l'esclavage, tout en étant fondé sur le contrôle de la mer Égée. Reste l'idée du partage social et politique auquel Benjamin Constant avait été sensible. Dans son traité sur *La liberté des anciens comparée à celle des modernes* (1819), il conclut: «Le danger de la liberté moderne, c'est qu'absorbés dans la jouissance de notre indépendance privée, et dans la poursuite de nos intérêts particuliers, nous ne renoncions trop facilement à notre droit de partage dans le pouvoir politique.»

De fait, néolibéral rime bien avec illibéral. ■

Le parlement fédéral a voté une dégradation drastique du droit du bail. Signez le double référendum!

Dire stop au lobby immobilier!

RETO WYSS . UNION SYNDICALE SUISSE

Selon la loi, les bailleurs ne peuvent encaisser des revenus locatifs que pour couvrir les frais et obtenir un rendement limité. En théorie. Car dans la pratique, les locataires ont payé près de 80 milliards de francs de loyers en trop au cours des quinze dernières années. La raison: des rendements locatifs abusifs. Mais il y a pire: selon un jugement du Tribunal fédéral, le «rendement limité» mentionné dans la loi peut désormais être supérieur de 1,5% à ce qu'il était jusqu'à présent.

Nous assistons donc, d'une part, à une violation continue du droit du bail et, d'autre part, à une interprétation de ce même droit au profit du lobby immobilier. À cela s'ajoute aujourd'hui une attaque en règle contre les locataires: pas moins de quatre initiatives parlementaires veulent affaiblir le droit du bail et poser les bases légales pour des loyers encore plus élevés. Le premier pas est acté: le parlement fédéral a adopté un affaiblissement drastique du droit du bail lors de la session d'automne. Un double référendum, soutenu par les syndicats, a été lancé contre cette décision.

METTRE LES GENS À LA PORTE. Selon la loi en vigueur, la sous-location est un droit acquis aux locataires. Mais aujourd'hui déjà, ceux-ci ont besoin de l'accord du bailleur. La révision de loi adoptée par le parlement permettra au propriétaire de refuser arbitrairement une sous-location. Désormais, les locataires pourraient même être licencié-e-s en cas de légers «vices de forme» lors d'une sous-location – et ce, quasiment sans préavis! Voilà pour le premier coup de boutoir. La deuxième révision adoptée par le parlement vise à restreindre la protection des locataires en cas de résiliation du contrat pour cause de besoin personnel du bailleur. À l'avenir, ce besoin personnel ne devra plus être «urgent» – ce qui signifie que la pesée des intérêts se fera toujours en faveur du bailleur. Aujourd'hui déjà, le besoin personnel est souvent utilisé comme prétexte pour une résiliation – avec pour but de remettre ensuite le logement sur le marché, à un prix plus élevé. Avec la modification de loi prévue, la procédure sera encore plus facile. Même des locataires âgé-e-s vivant depuis des années dans leur appartement pourraient être mis-es à la rue!

FINI LES RÉGRESSIONS, PLACE AUX PROGRÈS!

Le lobby immobilier avance ses pions. Son plan est limpide: d'abord, expulser plus facilement les locataires; ensuite, augmenter encore les loyers. Pour bien réussir la seconde étape, deux nouvelles initiatives parlementaires sont dans les «starting-blocks». Elles seront certainement lancées immédiatement après les élections. Ces propositions visent à rendre encore plus difficile la contestation d'un loyer abusif, et à inscrire de facto la logique des loyers du marché dans la loi.

Toutes ces mesures auront une conséquence commune: la spirale des prix va continuer à s'accélérer, et le nombre de logements abordables encore diminuer. Comme si les loyers n'étaient pas déjà exorbitants! Au lieu de démanteler le droit du bail, il est au contraire indispensable de l'améliorer de manière substantielle. Des propositions dans ce sens sont sur la table depuis longtemps: les plus urgentes sont la mise en œuvre immédiate d'un contrôle régulier du rendement locatif admissible par l'introduction d'une obligation de révision, ainsi que le développement rapide des instruments de promotion de la construction de logements d'utilité publique – des instruments inscrits dans la Constitution fédérale!

L'INERTIE DE GUY PARMELIN. Le conseiller fédéral (UDC) Guy Parmelin, chargé de la politique de logement, pratique la politique de l'autruche depuis des années. Pour preuve, la dernière «table ronde» sur la crise du logement, organisée en mai par M. Parmelin. Cette réunion a décidé qu'un plan d'action serait éventuellement mis en place, à une date indéterminée, pour atténuer la pénurie de logements et de loyers abordables. Bien entendu, cet hypothétique plan n'entrera en vigueur que lorsque cela conviendra au lobby immobilier, représenté en masse autour de ladite table ronde. Il ne reste donc plus qu'à espérer que le nouveau parlement qui sortira des urnes cet automne sera plus favorable aux locataires et mettra enfin le lobby immobilier au pas. D'ici là, nous devons combattre les attaques contre le droit du bail en signant les référendums lancés par l'Association suisse des locataires: <https://www.attaque-locataires-non.ch> ■

MASSACRE À L'HÔPITAL

Invoquant une «situation financière dramatique», le conseil d'administration de l'hôpital de St-Gall veut supprimer 440 postes de travail, soit 5% de ses effectifs totaux (*Blick*, 28 septembre). Une décision combattue par le SSP, qui lance une pétition exigeant une augmentation du financement cantonal aux hôpitaux. Les milieux bourgeois, en revanche, ne cachent pas leur satisfaction. La *NZZ* salue une «bonne nouvelle» (29 septembre) – pour les groupes de cliniques privées, assurément. ■

SOLUTION EXPÉDITIVE

La-Solution, numéro un des soins à domicile dans le canton de Vaud, veut imposer des contrats de travail sur appel à certain-e-s de ses employé-e-s, les menaçant de licenciement en cas de refus (*20 minutes*, 6 octobre). La-Solution fait partie de la holding Après-demain SA, aux mains du groupe pharmaceutique Debiopharm, propriété de la riche famille Mauvernay. Sur sa page internet, Après-demain affirme vouloir «prendre soin des Hommes et de la Planète pour préserver l'avenir». L'avenir de ses salarié-e-s, en revanche, la société semble s'en contrefoutre. ■

LES ÉLECTROS À ZÜRICH

Samedi 7 octobre, 1200 électricien-ne-s et technicien-ne-s du bâtiment ont manifesté devant les sièges des associations patronales Suissetec et EIT.swiss, à Zurich. Ils et elles ont revendiqué une hausse des salaires, moins de stress sur les chantiers et l'introduction d'une retraite anticipée. Selon les syndicats Unia et Syna, seules de meilleures conditions de travail pourront assurer les dizaines de milliers d'emplois nécessaires dans la branche pour réaliser la transition énergétique. EIT.swiss a annoncé qu'elle «prenait note» de la mobilisation. Encore heureux. ■

ÇA GRIMPE POUR EUX

En 2023, les actionnaires du monde entier toucheront 1640 milliards de dollars sous la forme de dividendes, un nouveau record et un chiffre en hausse de 5% depuis l'an dernier (*Janus Henderson global dividend index*, août 2023). En Suisse, les propriétaires des sociétés cotées à la Bourse helvétique toucheront eux aussi un pactole historique: plus de 60 milliards de francs (*NZZ*, 9 octobre). Les dominants ont donc pris au sérieux la revendication syndicale d'une hausse générale des revenus... pour eux-mêmes. ■

Carton Rouge

À l'Union démocratique du centre (UDC). À grands coups d'annonces chocs, et sans hésiter à s'acoquiner avec le groupe d'extrême droite Némésis, l'UDC mène une scandaleuse campagne contre les migrants accusés de «semmer l'insécurité» en Suisse, notamment en s'attaquant aux femmes. C'est pourtant un candidat UDC au Conseil national, Michaël Buffat, qui est à nouveau soupçonné de violences conjugales. Face aux accusations, son parti a décidé de «prendre le temps de l'analyse» (*Le Matin Dimanche*, 8 octobre). C'est bien la première fois. ■

Mot-clé

SOVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

SERGIO FERRARI . JOURNALISTE RP

L'organisation internationale Via Campesina rassemble 200 millions de paysans, issu-e-s de plus de 80 pays. Elle vient de lancer un appel à la prochaine Action internationale pour la souveraineté alimentaire des peuples contre les entreprises transnationales. Celle-ci aura lieu le 16 octobre et vise la mobilisation la plus large, la plus active et la plus décentralisée possible, en proposant également de gagner les réseaux sociaux (<https://viacampesina.org/fr>).

Le mouvement des petit-e-s productrices et producteurs ruraux-ales voit dans cet appel une nouvelle occasion de dénoncer le contrôle des systèmes alimentaires par les transnationales de l'agroalimentaire. Selon lui, il est «inacceptable que de plus en plus de personnes souffrent de la faim et que l'insécurité alimentaire s'intensifie».

Dans son dernier rapport sur la question, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) reconnaît en effet que la faim dans le monde demeure bien supérieure aux niveaux d'avant la pandémie de Covid-19. En 2022, elle touchait environ 9,2% de la population mondiale, contre 7,9% en 2019¹.

Entre 691 et 783 millions de personnes souffraient de la faim dans le monde en 2022, soit 122 millions de plus qu'en 2019. Bien que des progrès aient été réalisés dans la réduction de la faim en Amérique latine et dans certaines parties de l'Asie au cours de cette même période, le fléau continue d'augmenter en Asie occidentale, dans la région des Caraïbes et dans l'ensemble de l'Afrique.

En revanche, la prévalence de l'insécurité alimentaire est restée inchangée pour la deuxième année consécutive, après avoir fortement augmenté entre 2019 et 2020. En 2022, environ 2,4 milliards de personnes (29,6% de la population mondiale) se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire. Parmi elles, environ 900 millions souffraient d'insécurité alimentaire sévère. Ce drame touche particulièrement les femmes et les communautés rurales: en 2022, 33,3% des adultes des zones rurales étaient touché-e-s (plus de 28,8% dans les zones périurbaines et 26% dans les zones urbaines).

Selon Via Campesina, «notre production agricole, nos semences, nos terres et nos territoires sont accaparés; nos droits paysans au revenu et à une vie digne, à la protestation et à l'autonomie de nos peuples sont violés».

L'action prévue le 16 octobre vise également à influencer sur les débats d'un nouveau Forum mondial de l'alimentation, auquel participeront des représentant-e-s des gouvernements. La FAO a convoqué cette réunion à Rome entre le 16 et le 20 octobre. Ces forums sont de plus en plus fréquents et répétitifs, mais ils débouchent rarement sur des résolutions stratégiques positives (*traduction: Rosemarie Fournier*). ■

¹ <https://www.fao.org/3/cc6550es/cc6550es.pdf>



ISRAËL-PALESTINE . Depuis l'attaque lancée par le Hamas sur son territoire, le gouvernement israélien bombarde massivement la bande de Gaza. Joseph Daher, historien et spécialiste de la région, situe cette explosion de violence dans une perspective historique.

« Pas d'issue sans reconnaissance des droits palestiniens »

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
KEYSTONE . PHOTO

Comment expliquer cette explosion de violences en Israël et dans la bande de Gaza?

Joseph Daher – À la suite de l'attaque armée du Hamas dans les territoires du sud de la Palestine historique de 1948, à l'intérieur de l'Etat d'Israël existant, Israël a lancé une nouvelle campagne militaire meurtrière contre les Palestiniens. Les racines de ce conflit doivent être situées dans un cadre historique d'oppression coloniale. Le mouvement sioniste et ensuite Israël ont toujours été un projet colonial de peuplement. Pour établir, maintenir et étendre son territoire, l'Etat israélien a dû procéder à un nettoyage ethnique des Palestiniens de leurs terres et de leurs foyers, ce qui a conduit en 1948 à la «Nakba» («catastrophe» en arabe) pour le peuple palestinien. On estime que plus de 800 000 Palestiniens ont été chassés-e-s de force de leurs foyers, devenant des réfugiés-e-s. Aujourd'hui, on compte plus de 6 millions de réfugiés-e-s palestiniens.

Ces politiques se poursuivent jusqu'à aujourd'hui. Même des groupes traditionnels de défense des droits humains comme Human Rights Watch et Amnesty International ont qualifié l'Etat israélien de régime d'apartheid. Compte tenu de la nature totalement réactionnaire d'Israël, l'hégémonie politique de l'extrême droite au cours de la dernière décennie ne devrait pas surprendre. C'est en quelque sorte la conséquence logique de son ethno-nationalisme, du racisme institutionnel d'Israël et de plus de sept décennies d'oppression et de dépossession des Palestiniens.

De son côté, la Bande de Gaza occupée est une prison à ciel ouvert qui souffre d'un blocus mortifère depuis plus de quinze ans. Sa population a subi également une succession de guerres terribles de l'armée d'occupation israélienne depuis 2008, faisant plusieurs milliers de mort-e-s et causant des destructions massives. Voilà le terreau inflammable sur lequel se sont propagés les événements de ces derniers jours.

Que représente le Hamas, et quelle est sa stratégie?

Le Hamas, qui est l'acronyme arabe du «Mouvement de la résistance islamique»,

est officiellement né en décembre 1987, au début de la première Intifada palestinienne. Il existait auparavant sous la forme de l'association islamique *Moujama*, entre 1973 et 1987 dans la bande de Gaza occupée. Il est historiquement considéré comme la branche palestinienne du mouvement intégriste islamique des Frères musulmans. Le Hamas va progressivement devenir un concurrent de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et constituer une branche militaire, les brigades Ezzedine al-Qassam.

Le Hamas contrôle politiquement la bande de Gaza occupée depuis la division palestinienne de 2007, tandis que l'Autorité nationale palestinienne (ANP), dirigée par Mahmoud Abbas, est en Cisjordanie occupée.

Le Hamas et ses dirigeants ont progressivement adopté, de manière similaire à l'OLP, une solution à deux Etats, avec un Etat palestinien limité aux frontières de 1967. À la différence de l'ANP cependant, la résistance armée reste une option pour atteindre cet objectif.

Au niveau des alliances politiques régionales, les dirigeants du Hamas ont cultivé des alliances avec le Qatar et la Turquie ces dernières années, ainsi qu'avec le régime fondamentaliste d'Iran, qui est son principal soutien politique et militaire.

Le gouvernement israélien répond à l'attaque du Hamas en bombardant à nouveau massivement la population de Gaza. La dénonciation de ces crimes de guerre est bien moindre que celle du massacre de civil-e-s par le Hamas. Pourquoi?

Israël a été historiquement un allié des puissances impérialistes occidentales, et a reçu leur soutien. L'Empire britannique d'abord, puis les Etats-Unis ont utilisé Israël comme leur agent dans la lutte contre les différentes formes de nationalismes arabes et de socialismes dans la région. Cette alliance avec les Etats occidentaux se poursuit jusqu'à aujourd'hui. C'est dans ce cadre que s'inscrit le «deux poids, deux mesures» des puissances occidentales. Les principaux Etats occidentaux, des Etats-Unis en passant par l'Union européenne, ont condamné l'attaque palestinienne et déclaré le «droit

d'Israël à se défendre». En Suisse, le Département fédéral des affaires étrangères a également dénoncé «les attaques choquantes du Hamas contre Israël», sans prononcer un seul mot sur les attaques continues et la politique d'occupation et raciste menée par l'Etat d'Israël contre les Palestiniens.

Ces positions octroient un feu vert officiel à Israël pour lancer une nouvelle guerre meurtrière contre les Palestiniens, tandis que les appels à déclarer le Hamas organisation terroriste se multiplient. Ce n'est malheureusement pas la première fois dans la longue et continue histoire coloniale et impériale des Etats-Unis et des Etats européens que le droit à la résistance, pacifique ou armée, est nié aux peuples opprimés et que la qualification de terroriste est attribuée à toute organisation luttant contre les structures coloniales, d'occupation et/ou autoritaires.

Quelles positions les syndicats et la gauche peuvent-ils défendre dans cette situation?

Les partisans de la cause palestinienne doivent d'abord réaffirmer le droit à la résistance des opprimés face à un régime d'apartheid et colonial. Comme toute autre population sous occupation coloniale et sous un régime d'apartheid, les Palestiniens ont le droit de résister, y compris par des moyens militaires. Il n'y a en effet pas d'égalité entre la violence de l'opresseur et celle de l'opprimé. Comme le rappelait Nelson Mandela, évoquant ses négociations avec le régime d'apartheid sud-africain: «Je répondais que l'Etat était responsable de la violence et que c'est toujours l'opresseur, non l'opprimé, qui détermine la forme de la lutte. Si l'opresseur utilise la violence, l'opprimé n'aura pas d'autre choix que de répondre par la violence. Dans notre cas, ce n'était qu'une forme de légitime défense.»

Le soutien à ce droit ne doit cependant pas être confondu avec le soutien aux orientations politiques des différents partis politiques palestiniens, dont le Hamas, ni avec toutes les formes d'actions militaires entreprises par ces acteurs – pouvant notamment mener au meurtre indiscriminé de nombreux civils.

De même, il faut renforcer le soutien à la campagne Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) contre l'Etat d'Israël. Cette campagne est d'une importance cruciale dans la perspective d'un soutien aux luttes du peuple palestinien. En effet, BDS met tout en œuvre pour démasquer et dénoncer la collaboration des gouvernements avec un Etat qui viole de manière quotidienne le droit international depuis plus de 75 ans, ainsi que les grandes entreprises qui tirent profit de l'occupation pour faire des bénéfices. De plus, le boycott permet d'affaiblir l'économie israélienne et les colonies qui tirent profit des territoires occupés.

Aucune solution viable n'est possible sans la satisfaction totale des droits fondamentaux du peuple palestinien – y compris la fin de l'occupation, la fin de l'apartheid, la fin de la colonisation et la garantie du droit au retour des réfugiés-e-s palestiniens. ■